



Nations Unies

Assemblée générale

CPSD/387

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

18^e et 19^e séances – matin et après-midi

DES DÉLÉGATIONS DE LA QUATRIÈME COMMISSION DÉPLORENT L'AGGRAVATION DE LA SITUATION DES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Les délégations renouvellent d'autre part leur engagement en faveur de l'interdiction de l'usage et de la disparition des mines antipersonnel

La Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a achevé aujourd'hui son débat sur la lutte antimines et a entamé l'examen des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les délégations qui ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour se sont fait l'écho des voix qui font espérer un éventuel déblocage du processus de paix.

Concernant l'élimination des mines, les États Membres dont les représentants ont pris la parole dans la matinée, ont brossé le tableau des activités de leurs pays dans ce domaine. Le représentant de l'Australie a notamment vanté le concept d'approche intégrée. Celle-ci, a-t-il expliqué, consiste à réduire les impacts directs et indirects de la présence de mines sur le développement économique, en tentant d'améliorer tous les aspects de la vie quotidienne.

Le représentant de la Libye a déploré que les pays ayant disséminé des mines par le passé – pendant la Seconde Guerre mondiale en particulier – n'aient jamais fourni de cartes des zones minées, et ne fournissent même pas d'assistance au déminage. Parmi les pays non signataires de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Pakistan a souligné que sa position de retrait ne l'empêchait pas, bien au contraire, de participer à l'assistance antimines et d'apporter son savoir-faire dans ce domaine. Il a expliqué que des « raisons légitimes de sécurité » pouvaient justifier qu'un État ne se joigne pas au Traité d'interdiction et que l'ONU n'avait pas de légitimité pour militer en faveur d'une interdiction absolue en ignorant les préoccupations de certains États Membres.

Concernant les activités de l'UNRWA, la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, Mme Karen Koning AbuZayd, a déploré que l'Office soit insuffisamment financé, et a noté qu'au vu des besoins énormes qui se posent aux réfugiés dans la région du Moyen-Orient, les perspectives budgétaires pour l'année 2008 étaient extrêmement préoccupantes. La Commissaire générale a évoqué la réforme entreprise en vue de rendre le fonctionnement de l'UNRWA plus efficace. Regrettant que l'insuffisance des ressources ait entraîné des mesures d'austérité, Mme Koning AbuZayd a indiqué à la Commission que la dépendance des réfugiés envers l'assistance avait augmenté du fait des conflits qui ont affecté la frontière israélo-libanaise; de la violente crise qui a éclaté dans la bande de Gaza; et des affrontements qui se sont produits dans le camp de réfugiés de Nahr el-Bared. Elle a émis l'espoir que l'avenir soit porteur de meilleures nouvelles,

concernant, non seulement les développements sur le terrain, mais aussi l'Office lui-même, notamment en ce qui concerne ses ressources financières.

Tout en reconnaissant le rôle positif que joue l'UNRWA, le représentant d'Israël a déploré la « politisation de l'Office et la tendance à montrer du doigt la responsabilité d'une seule partie dans la situation qui prévaut actuellement ». Il a reconnu que de nombreuses restrictions avaient été mises en place par son pays. Tout en regrettant que ces restrictions perturbent la vie de la population arabe de Cisjordanie et de Gaza, le représentant a souligné que le but de cette politique était de neutraliser les activités terroristes.

Pour sa part, l'Observateur permanent de la Palestine a mis en cause « la politique israélienne de violations des textes internationaux, comme la quatrième Convention de Genève ». Il s'est étonné qu'Israël évoque constamment le droit au retour des Juifs en Israël, alors que cet État refuse dans le même temps de reconnaître la moindre responsabilité dans le sort des réfugiés palestiniens auxquels il refuse tout droit de revenir chez eux.

Si de nombreux intervenants ont mis en cause la politique israélienne, notamment concernant les restrictions à la liberté de mouvement, ils ont aussi exprimé leur soutien à une reprise éventuelle du processus de paix, en mentionnant la conférence internationale prévue à la fin du mois à Annapolis, aux États-Unis. La délégation japonaise a souligné que la paix ne pourrait être conclue sans que soit résolue la question des réfugiés.

La Quatrième Commission poursuivra l'examen de cette question demain, jeudi, 8 novembre, à 10 heures.

ASSISTANCE À LA LUTTE ANTIMINES

Suite du débat général

M. ROMAN HUNGER (*Suisse*) a déclaré se réjouir de l'entrée en vigueur, en novembre 2006, du Protocole 5 relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Selon lui, il s'agit là du seul instrument international de droit humanitaire qui couvre largement ce problème et, si les États s'engagent activement à sa mise en œuvre, alors il deviendra un instrument essentiel dans la lutte contre les restes explosifs de guerre, a-t-il estimé. Il a appelé la communauté internationale à ne pas relâcher ses efforts car les mines et les restes explosifs de guerre constituent toujours un obstacle au développement. De même, rappelant qu'une quarantaine d'États ne s'étaient toujours pas engagés à interdire les mines antipersonnel, il a appelé ces États à adhérer à la Convention d'Ottawa. Dans le même sens, il a déclaré que son pays apportait tout son soutien à l'application du Plan d'action de Nairobi qui doit contribuer à mettre un terme à la souffrance causée par les mines antipersonnel.

Concernant le service de lutte antimines, il a reconnu son rôle de point focal dans l'action antimines des Nations Unies et a précisé que son pays avait également développé une stratégie nationale antimines, 2008-2011. Cette stratégie apporte son soutien au Centre international de Genève pour le déminage humanitaire qui fournit des instruments et des services d'assistance aux programmes antimines, dont l'unité d'aide à la mise en œuvre du Centre assiste les États Membres dans l'application de la Convention d'Ottawa. Il a précisé que l'intégration de cette lutte dans les activités de coopération au développement était un processus qu'il fallait soutenir, y compris en ce qui concerne l'assistance aux victimes et aux survivants. Dans cette optique, il a rappelé que son pays avait coprésidé en 2006, avec l'Afghanistan, le Comité permanent pour l'assistance aux victimes et la réintégration socioéconomique. Les coprésidents de ce Comité ont promu la mise en œuvre de stratégies nationales d'assistance aux victimes, notamment au travers de projets concrets visant à améliorer l'accès et la qualité des premiers soins, ainsi que la réintégration socioéconomique, a-t-il conclu.

M. ROD KEMP (Australie) a souligné que l'action antimines était un élément important du programme d'aide de son pays, l'Australie étant un contributeur de premier plan dans ce domaine. En 2005, l'Australie a confirmé cet engagement en prévoyant pour le déminage une enveloppe de 75 millions de dollars dans les cinq prochaines années, chiffre à comparer aux 100 millions de dollars de la décennie précédente. La majeure partie de cette assistance va aux pays d'Asie, en particulier au Cambodge, à la République démocratique populaire lao, au Viet Nam et au Sri Lanka. L'Australie participe aussi à des programmes de déminage en Afghanistan, en Iraq et au Liban.

L'Australie applique de plus en plus une action antimines intégrée qui consiste à inclure le déminage dans les activités de développement pour les communautés défavorisées affectées par le fléau. L'approche intégrée consiste à réduire les impacts directs et indirects de la présence de mines sur le développement économique. Elle consiste à apporter une assistance polymorphe, en cartographiant et déminant les zones contaminées, en édifant des infrastructures diverses, l'adduction d'eau et l'assainissement, par exemple. Enfin, l'Australie a établi un poste de Représentant spécial pour l'action contre les mines qui joue un rôle important pour assurer la réussite de la participation active de l'Australie dans ce domaine et pour faciliter une coordination efficace des ressources fournies par les donateurs internationaux.

Mme ELSA HAILE (Érythrée) a déploré le fait que les mines terrestres et les explosifs continuaient de menacer la vie de millions de personnes dans des zones considérées comme sinistrées. Elle a rappelé que les mines étaient présentes sur tout le territoire de l'Érythrée, et en particulier au sein de 33 collectivités. De plus, rappelant que lors du Sommet de Nairobi, son pays avait été désigné comme l'un des neuf États les plus touchés au monde, elle a souligné que ces mines affectaient plus particulièrement les populations rurales et les personnes déplacées. Il s'agit donc là d'un obstacle au développement et à la prospérité. Le Gouvernement érythréen estime donc que les activités de déminage sont prioritaires pour la reconstruction du pays.

L'Érythrée a adopté une politique d'appropriation nationale qui contribue à renforcer ses capacités en la matière, a rappelé la représentante. Après la signature des accords de paix avec l'Éthiopie, le Gouvernement avait établi la Commission érythréenne de déminage qui devait coordonner ses actions de déminage avec celles de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Cette Commission, devenue le Programme d'action de déminage érythréen, puis l'Autorité nationale de déminage, doit permettre le retour des personnes déplacées vers leurs villages d'origine et s'assurer de la sûreté des terres afin d'y développer des activités économiques, a dit la représentante. Depuis 2001, a-t-elle déclaré, presque 52 km² ont été nettoyés des mines et autres restes explosifs de guerre. Enfin, elle a estimé que l'on devait accorder davantage d'importance à la formation et à l'éducation des acteurs concernés par la lutte antimines, qu'il s'agisse d'experts de cette lutte ou des personnes civiles vivant dans des zones contaminées.

M. ASIM IFTIKHAR AHMAD (Pakistan) a estimé que le débat devait rester centré sur l'action antimines humanitaire. Pour que cette action réussisse, a-t-il noté, il est important de se concentrer sur l'objectif principal consistant à réduire la menace humanitaire et socioéconomique constituée par les mines. Il convient de mentionner, a-t-il ajouté, que des pays n'ayant pas signé la Convention d'Ottawa contribuent néanmoins de façon significative à l'action antimines.

Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faut imposer les obligations du Traité aux pays non signataires au nom de l'assistance au déminage. Cela ne justifie pas non plus que les Nations Unies militent en faveur de l'universalisation de traités et conventions en ne prenant pas en compte les positions et préoccupations de certains États. Et en dehors de questions sur la légalité ou la valeur de tels efforts, ces initiatives risquent aussi d'affecter négativement le consensus et les efforts collectifs déployés autour des objectifs de déminage humanitaire. Le Pakistan estime que des questions techniques telles que la détectabilité des mines autres que les engins antipersonnel, qui ne sont pas directement liées au déminage humanitaire, doivent être discutées dans les enceintes appropriées. Il va de soi, a ajouté M. Ahmad, que la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'activités de l'ONU dans le domaine de l'action antimines doit être approuvée par les États Membres.

Le Pakistan appuie l'élimination des mines antipersonnel. Néanmoins, il n'a pu se joindre au Traité d'interdiction des mines antipersonnel pour des raisons légitimes de sécurité, a-t-il indiqué, en estimant que l'élimination totale des mines demeurera difficile tant que des alternatives viables n'existent pas. Le Pakistan a néanmoins pris un certain nombre de mesures telles que l'exclusion effective des civils des zones minées, par la pose de clôtures, la surveillance et le marquage. M. Ahmad a de plus précisé que son pays, qui est partie au Protocole 2 amendé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, produisait uniquement des mines détectables depuis 1997. La même année, le Pakistan a aussi décrété un moratoire sur l'exportation des mines. Il est favorable à la négociation d'un instrument juridique international contre le transfert des mines antipersonnel dans le cadre de la Conférence sur le désarmement. Par ailleurs, le Pakistan a participé à des opérations de déminage dans un certain nombre de pays, a dit le représentant. Nous veillons à ce que la dimension humanitaire reste au premier plan, a-t-il conclu.

M. PAVLO OREL (Ukraine) a déclaré que sa délégation souscrivait à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne (UE). Il a estimé que l'action antimines faisait partie intégrante des activités humanitaires et de développement des Nations Unies, et a précisé que des stratégies antimines nationales devaient être établies afin d'assurer une prise de décisions effective concernant les priorités à court, moyen, et long terme. « Les besoins des communautés affectées par les mines doivent guider l'action antimines », a-t-il ainsi souligné. Il a cependant tenu à rappeler que les activités de déminage ne devaient pas faire oublier des problématiques telles que l'assistance aux victimes, leur réhabilitation sociale, et la destruction des stocks existants. Dans cette optique, il a appelé à la mobilisation de la communauté des donateurs afin de s'assurer du succès des programmes concernés par ces questions.

M. Orel a ensuite évoqué les récents incendies qui se sont déclarés dans la zone de la base d'artillerie 275, dans la région de Zaporizhya. La détonation d'environ 60 000 tonnes de munitions a eu pour conséquence des dommages considérables pour l'économie de la région et la population civile. Il a déclaré que les mesures prises alors par le Ministère des situations urgentes avaient permis de nettoyer plus de 85% des espaces contaminés, et a rappelé que son pays avait également reçu l'aide de pays donateurs dans le cadre d'un projet conjoint Ukraine-Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a souligné le fait que ce projet avait permis à son pays de disposer d'équipements modernes qui avaient ainsi contribué au renforcement de la sécurité du personnel travaillant sur le site de la base d'artillerie 275.

Le représentant de l'Ukraine a estimé que la présence de mines et autres restes explosifs de guerre constituait une menace à l'encontre des populations civiles et du bon déroulement des opérations humanitaires pour le développement et la reconstruction d'un pays. « Il s'agit là de sérieuses conséquences sociales et économiques pour tous les pays touchés par les mines et les restes explosifs de guerre », a-t-il conclu.

M. EZZIDIN Y. BELKHEIR (Jamahiriya arabe libyenne) a évoqué le problème posé par les mines datant de la Deuxième Guerre mondiale, problème d'autant plus compliqué qu'aucune carte n'a jamais été fournie par les pays ayant posé ces engins. Le représentant de la Libye a indiqué que sa délégation trouvait déplorable le fait que les pays qui ont posé des mines n'en fournissent non seulement aucune carte, mais ne se soucient pas non plus de fournir aujourd'hui l'équipement et le savoir-faire nécessaires au déminage.

Mme ANNE LUZONGO MTAMBDH (Zambie) a noté que son pays avait des zones frontalières mises en danger par des champs de mines, conséquence des guerres menées par les mouvements de libération qui ont lutté pour l'indépendance de certains de ses voisins. Le Gouvernement zambien a pris la responsabilité de financer le déminage de toutes les zones connues, et environ 250 000 dollars ont été dépensés ces trois dernières années pour cette activité, a indiqué Mme Luzongo Mtambdh. Si l'on examine le budget national, et les priorités en matière de développement, ce montant indique l'importance qu'attache la Zambie à l'action antimines, l'objectif étant l'élimination de ces engins en 2011. L'un des problèmes à résoudre est celui de l'identification de toutes les zones contaminées, a dit la représentante, en exhortant tous les partenaires œuvrant dans l'action antimines à poursuivre leurs efforts.

Mme CLAUDIA BLUM (Colombie) s'est associée à la déclaration faite par l'Uruguay au nom du Mercosur. Se déclarant favorable à une action de lutte antimines qui soit en accord avec la Convention d'Ottawa de 1997, elle a rappelé que son pays avait mis en place des mesures nationales pour permettre la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Stratégie des Nations Unies antimines pour la période 2006-2010. Ainsi, en juillet 2007, la Colombie a créé le Programme présidentiel pour la lutte antimines, qui reflète l'intérêt croissant du pays pour ces questions et les problèmes que pose l'utilisation de ces systèmes d'armes par des groupes armés illégaux, a-t-elle estimé. Elle a rappelé que ces actions nationales avaient permis des avancées dans la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre. Ainsi, en ce qui concerne l'assistance aux victimes de ces engins, la représentante de la Colombie a souligné le fait que son pays avait révisé la législation existante dans ce domaine, dans le but de trouver des solutions à la réintégration sociale de ces individus et au rétablissement de leurs droits. De même, elle a rappelé que son gouvernement avait démantelé toutes ses capacités de production industrielle de mines antipersonnel et avait détruit tous ses stocks avant la date limite imposée par la Convention d'Ottawa.

Elle a déclaré que son gouvernement avait pu, avec le soutien de l'Organisation des États américains et des inspecteurs internationaux désignés par l'Organisation interaméricaine de défense, finir le déminage de sept zones minées qui étaient sous la juridiction et le contrôle des forces armées nationales. Elle a assuré que les activités de déminage de 34 bases militaires seraient terminées avant le 1^{er} mars 2011, ce qui correspond à la date limite imposée à la Colombie par le chapitre 5 de la Convention d'Ottawa. Elle a également tenu à rappeler que, même si son gouvernement augmentait le nombre d'équipes de déminage humanitaires, afin de répondre aux activités menées par les groupes armés illégaux, aucun effort national ne serait suffisant tant que ces groupes n'arrêteront pas d'utiliser ces dispositifs. « Toutes les avancées précédemment citées ont pu être réalisées avec la coopération des autorités nationales, des Organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et des organisations internationales accréditées en Colombie », a conclu Mme Blum.

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Déclaration liminaire

Mme KAREN KONING ABUZAYD, Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a déclaré que, sept ans après le début de la deuxième Intifada palestinienne, et après les événements survenus au cours de l'été dernier dans le camp de réfugiés de Nahr el-Bared, les demandes adressées à l'UNRWA étaient de plus en plus répétées et nombreuses. Elle s'est dite satisfaite de voir que la communauté internationale reconnaissait de plus en plus qu'un accord de paix durable au Moyen-Orient n'était pas possible si la question des réfugiés n'était pas prise en compte. Elle a déclaré que l'UNRWA sera prêt à passer à une nouvelle phase dès lors qu'un accord aura été trouvé sur ces questions mais que, d'ici là, le soutien de la communauté internationale reste nécessaire pour que les réfugiés puissent continuer à bénéficier du même niveau de prestations et de services publics que leurs voisins, et des mêmes possibilités de progrès. « Nous devons nous assurer que ces réfugiés puissent jouir de leur dignité et de tous les droits et libertés auxquels ils ont droit en tant qu'êtres humains », a-t-elle insisté.

Cinquante-huit ans après la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, son rôle a évolué afin de répondre aux évolutions des besoins, a rappelé Mme Koning AbuZayd, tout en signalant que l'assistance humanitaire demeurait un aspect essentiel des travaux menés par l'UNRWA, compte tenu des niveaux de pauvreté et de chômage qui persistent parmi les réfugiés de la région. Elle a estimé que la santé, l'éducation, et l'amélioration des camps constituaient les pièces maîtresses du développement humain. Elle s'est dite préoccupée du fait que les années de sous-financement dont ont souffert les écoles et les programmes d'enseignements sapent les efforts de l'Office en matière d'éducation. Rappelant que le système éducationnel jordanien devait aujourd'hui faire face à un nombre croissant de demandes de la part d'enfants réfugiés irakiens, elle a estimé qu'il y avait un besoin urgent de financement et d'infrastructures pour les écoles que l'Office

promeut et gère en Jordanie. Elle a rappelé qu'en matière de santé, les installations sanitaires de l'UNRWA s'avéraient incapables de répondre à la demande et qu'elles étaient dépassées en terme de capacités et n'avaient à leur disposition que du matériel obsolète, ce qui met les personnels médicaux dans une situation difficile, car ils sont incapables de répondre correctement à certains des maux congénitaux dont souffre la population. Évoquant la situation dans la bande de Gaza, Mme Koning AbuZayd a signalé que suite aux restrictions imposées par la puissance occupante, la situation sanitaire s'y dégradait. À titre d'exemple, elle a rappelé qu'aujourd'hui, 91 médicaments essentiels ne sont plus disponibles à Gaza et que le bouclage des points de passage empêchent des personnes très malades de se faire soigner en Israël.

Évoquant les programmes de microfinancement et de microentreprise lancés par l'UNRWA, elle a reconnu que leurs chances de succès étaient inégales et variées. Elle a évoqué le cas de la Jordanie, où la demande en financement a augmenté de façon plus forte qu'anticipée, l'Office se révélant incapable d'y répondre. Elle a cependant rappelé que ces programmes continuaient à promouvoir le développement économique et à créer des emplois dans les zones concernées. En ce qui concerne l'assistance d'urgence pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, en 2006, Mme Koning AbuZayd a rappelé que l'UNRWA avait lancé un appel de 171 millions de dollars qui avait été relativement bien suivi, les contributions versées ayant atteint 80% de ses besoins en financement.

Mme AbuZayd a ensuite noté que 80% de la population de Gaza dépendaient des rations alimentaires de l'UNRWA et du Programme alimentaire mondial (PAM). La population de la Cisjordanie souffre elle aussi, a-t-elle noté, le territoire ayant été fragmenté en minuscules segments, 561 au dernier décompte. Environ 30% de la population de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est sont constitués de réfugiés enregistrés.

L'oratrice a ensuite évoqué les événements survenus au camp de Nahr el-Bared au Nord du Liban. Ses 31 000 habitants ont dû trouver refuge au camp voisin de Beddaoui, ainsi que dans d'autres camps ailleurs au Liban. Nahr el-Bared a été presque entièrement détruit, a-t-elle noté. L'UNRWA doit maintenant faire face à la tâche gigantesque de prendre en charge la population déplacée et l'aider à rebâtir sa vie détruite. Si les donateurs ont répondu de manière généreuse, l'oratrice a tenu à rappeler aux États Membres que la tâche de reconstruction prendra du temps et de l'argent.

Concernant la situation financière de l'UNRWA, l'intervenante a souligné que la situation financière de l'UNRWA demeure précaire et que les perspectives pour 2008 sont encore plus préoccupantes. Alors que le déficit devrait atteindre cette année 92 millions de dollars, celui-ci pourrait dépasser les 119 millions l'an prochain. En conséquence, certaines des activités de l'UNRWA ne seront mises en œuvre que lorsque leur financement en aura été assuré, a-t-elle précisé. Cela signifie que les améliorations nécessaires dans la qualité de nos programmes et de nos installations devront être reportées sine die.

L'Office se trouve donc dans une situation très difficile et il est temps de reconnaître le travail de ses agents qui font face à la situation avec courage. L'oratrice a évoqué la question de la sécurité des personnels qui sont les seuls à ne pas bénéficier d'une prime de risques au sein des missions de l'ONU en Israël et dans le territoire occupé. Deux agents de l'UNRWA ont perdu la vie à Gaza et un au Liban cette année.

Mme AbuZayd a ensuite évoqué la réforme entreprise de l'Office pour le rendre plus efficace, avant d'évoquer l'assistance de l'Autorité palestinienne, de la Jordanie, de la République arabe syrienne et du Liban. Elle a rappelé qu'en outre, la République arabe syrienne faisait face à l'afflux de réfugiés en provenance d'Iraq, exode estimé à plus de deux millions de personnes, dont un nombre relativement limité de Palestiniens. Une partie de ceux fuyant Bagdad survit dans des conditions extrêmement dures et précaires aux confins de la frontière syro-iraquienne avec aucune fin en vue de leur calvaire.

En conclusion, Mme AbuZayd a émis l'espoir qu'elle serait porteuse de meilleures nouvelles l'an prochain, concernant non seulement les développements sur le terrain mais aussi l'Office lui-même.

Lors du dialogue interactif qui a suivi la présentation de Mme AbuZayd, le représentant de la République arabe syrienne a affirmé que la bande de Gaza restait sous occupation et qu'Israël contrôlait toujours les six points de passage, ce qui confirme son statut de puissance occupante, a-t-il estimé. Par conséquent, il s'est interrogé sur la possibilité de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice (CIJ), ou l'opinion du Conseil de sécurité sur les mesures prises par Israël faisant obstacle à des livraisons d'aide alimentaire et concernant des coupures d'électricité et d'eau. De plus, il s'est interrogé sur les programmes d'éducation dont le taux d'échec serait de 80%, et il a exprimé le désir d'avoir plus d'informations à ce sujet précis.

Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé quelle était la propension à recruter des Palestiniens au sein du personnel de l'Office. Il a également suggéré que, si ces derniers étaient sous-représentés, l'UNRWA les recrute notamment à travers les centres de formation créés par l'Office lui-même.

La Commissaire générale de l'UNRWA a déclaré qu'elle n'avait aucun commentaire à faire au sujet de la question sur la CIJ, car il revenait aux États Membres d'en décider. Concernant le contrôle des points de passage, elle a déclaré que tout était mis en œuvre pour assurer le passage de l'aide humanitaire vers les Palestiniens, et notamment une aide alimentaire. Cette aide est aujourd'hui insuffisante, a-t-elle estimé, car les fonds manquent pour acheminer cette aide vers les villages. Elle a plaidé en faveur de la libre circulation des hommes et des marchandises à travers les points de passage.

Elle a rappelé que l'électricité n'avait toujours pas été coupée, malgré les menaces qui ont plongé la population dans une situation de crainte et d'anxiété, « ce qui est parfois pire que l'exécution même de ces menaces », a-t-elle ajouté. Concernant la question sur les programmes de formation, elle a déclaré que l'Office prenait des mesures dans ce sens et avait d'ores et déjà diminué le nombre d'élèves dans les classes de garçons car c'est là que le taux d'échec est le plus élevé.

Enfin, elle a déclaré que 28 000 personnes travaillaient pour l'Office, et que ces personnes étaient pratiquement toutes palestiniennes et réfugiées. Elle a enfin précisé qu'une grande partie d'entre elles étaient passées par les écoles de formation de l'UNRWA.

Le représentant des Émirats arabes unis a demandé s'il existait un plan d'action pour obtenir une augmentation des ressources de l'Office et s'est interrogé sur les moyens dont disposait l'UNRWA à cet effet.

Mme AbuZayd a déclaré disposer d'un tel plan qui permettait de travailler avec les bailleurs de fonds et souligné l'existence d'un plan à moyen terme afin de combler les déficits concernant les questions fondamentales telles que l'amélioration des camps. Enfin, elle a rappelé l'existence d'un fonds d'innovation qui vise à mettre en place de nouveaux projets et à ainsi attirer de nouveaux bailleurs de fonds.

M. BERIT ENGE, Rapporteur du Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA, a reconnu le rôle crucial joué par l'UNRWA. Il s'est dit préoccupé par le fait que 80% de la population de Gaza survive grâce à l'aide humanitaire. Il a appelé les pays donateurs à répondre aux besoins et aux appels de fonds lancés par l'ONU. Il s'est félicité du fait que l'Office ait décidé de mettre davantage l'action sur ses activités stratégiques. Concernant la réforme de l'UNRWA, le Groupe de travail exhorte les pays bailleurs de fonds à l'aider à mettre en œuvre ce programme, voire à augmenter leurs contributions. En conclusion, le Groupe de travail juge que l'UNRWA joue un rôle essentiel et estime que l'engagement de la communauté internationale en faveur des réfugiés est capital tant que le conflit n'aura pas trouvé d'issue.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a estimé que l'UNRWA jouait un rôle central depuis sa création. C'est, selon lui, une présence qui protège dans les zones de crise et de conflit. Les 4,5 millions de réfugiés palestiniens constituent la première population de réfugiés dans le monde, a-t-il rappelé. Selon l'Observateur de la Palestine, ce peuple, qui est sans État à cause de

l'intransigeance d'Israël, ne peut retourner sur ses terres ancestrales au mépris des règles internationales. Le Premier Ministre israélien a indiqué récemment qu'il n'accepterait jamais un accord de paix prévoyant le droit des réfugiés au retour, alors que les résolutions de l'ONU prévoient un tel retour ou une indemnisation, a souligné M. Mansour. Le Premier Ministre a aussi dit dans la même déclaration, qu'il refuserait qu'Israël soit tenu pour responsable de la création du problème constitué par les réfugiés palestiniens, a poursuivi l'Observateur.

Il a relevé que l'UNRWA a continué de réaliser ses programmes au bénéfice des réfugiés de Palestine en dépit de difficultés croissantes. La situation des réfugiés a été particulièrement grave cette dernière année, a-t-il dit, alors qu'Israël poursuivait son harcèlement militaire et ses bouclages qui relèvent de la punition collective. Les déplacements des personnels de l'Office vers Gaza et en provenance du territoire ont fait face à divers obstacles posés par l'armée israélienne, alors que les services demandés à l'UNRWA augmentaient. Un certain nombre de familles, qui pouvaient auparavant faire face à leurs propres besoins, ont dû en effet se tourner vers l'Office.

Israël doit être tenu responsable de ses actions et doit être contraint à se conformer à ses obligations conformément au droit international, a affirmé l'Observateur de la Palestine. Évoquant ensuite la destruction du camp de Nahr el-Bared au Liban, il a rendu hommage au travail de l'UNRWA. Concernant les réfugiés palestiniens en Iraq, leur situation demeure critique, a-t-il indiqué, alors que l'UNRWA n'est pas censé leur porter assistance. M. Mansour a remercié plusieurs États qui ont fourni de l'aide à ces personnes déplacées, le Brésil en particulier.

L'Office, comme toute autre organisation humanitaire, doit pouvoir s'acquitter de son mandat, a-t-il insisté, en mettant en cause la politique israélienne de violation des grands textes internationaux tels que la quatrième Convention de Genève applicable au territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est.

Concernant la situation prévalant à Gaza à la suite de l'action illégitime de milices palestiniennes, M. Mansour a émis l'espoir d'un retour à la situation d'avant juin 2007, ce qui permettrait au personnel international de l'UNRWA de reprendre ses activités sur place. En conclusion, l'Observateur de la Palestine a remercié les États et organisations qui contribuent à alléger le fardeau supporté par la population palestinienne.

M. BASHAR JA'AFARI (Syrie) a déclaré qu'Israël, qui avait obtenu la légitimité de sa création par une résolution de l'ONU, refusait toujours de mettre un terme à la tragédie des Palestiniens qu'elle a provoquée, et ce, en dépit des résolutions des Nations Unies. Il a déploré le fait qu'Israël continue à faire venir des colons étrangers pour occuper les terres et les foyers de Palestiniens, au mépris flagrant des normes internationales et des droits de l'homme fondamentaux qui comprennent le droit des Palestiniens à retourner sur leurs terres. Le représentant a estimé qu'en agissant de la sorte, Israël continuait de rappeler au monde qu'il s'estimait au-dessus des règles du droit international. Il a déclaré que la communauté internationale demeurerait impuissante et ferait les yeux devant ces injustices, ce qui encourage Israël à poursuivre imperturbablement ses activités. Évoquant la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, il a souligné le fait qu'Israël violait les règles les plus élémentaires du droit international et commettait donc des actes qui sont des crimes de guerre selon les dispositions des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels sur la protection des victimes des conflits armés internationaux ou non internationaux.

Le représentant a estimé que le rapport de la Commissaire générale de l'UNRWA rappelait clairement que les politiques brutales d'Israël prenaient également pour cibles les infrastructures et le personnel de l'Office. De même, rappelant que trois écoles syriennes avaient essuyé des tirs d'obus tirés à partir de positions israéliennes, il a pleinement appuyé la proposition faite par le Comité, qui demande à Israël de dédommager la Syrie du fait des dommages causés. Il a, par ailleurs, suggéré qu'Israël rende des comptes devant le Conseil de sécurité. Rappelant les dispositions du rapport de l'UNRWA qui reconnaît que la Syrie assume un fardeau financier très lourd en cherchant à accueillir les réfugiés palestiniens sur son sol, il a précisé que son pays continuerait dans cette voie, conformément aux résolutions pertinentes adoptées sur la question.

Le représentant a précisé que, se soucier du sort des réfugiés palestiniens était une responsabilité politique et morale de l'ensemble de la communauté internationale. Par conséquent, il a demandé à l'UNRWA de contacter tous les bailleurs de fonds et d'en accroître le nombre pour améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens. Il a appuyé la demande qui a été faite à l'Assemblée générale par la Commissaire générale et qui consiste à ce que le personnel recruté localement par l'Office soit rémunéré sur les fonds du budget ordinaire des Nations Unies. Enfin, il a déploré le fait que le personnel local des Nations Unies travaillant dans la région du Moyen-Orient soit le seul à ne pas bénéficier d'une prime de risque, à la différence des autres membres du personnel onusien qui opère dans des conditions analogues.

Mme REBECA HERNÁNDEZ TOLEDANO (Cuba), qui s'est exprimée au nom du Mouvement des pays non alignés, a déclaré qu'il était inacceptable de voir que les Palestiniens continuaient à souffrir de l'occupation de leurs terres par Israël, et que leurs droits fondamentaux n'étaient toujours pas respectés, ce qui inclut le droit à l'autodétermination et le droit au retour sur leurs terres, a-t-elle précisé. Elle a rappelé qu'Israël, en violation de plusieurs résolutions des Nations Unies, continuait à contrôler l'espace aérien, terrestre et maritime de Gaza, et persistait à bloquer les points de passage, ce qui avait plongé la population dans une situation humanitaire déplorable. Évoquant les politiques « agressives » d'Israël, elle a affirmé que la bande de Gaza avait été en conséquence transformée en une prison, et ce, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, des nombreuses résolutions des Nations Unies, et du droit international. Elle a estimé que le gel des comptes bancaires de plusieurs organisations par Israël et les principaux donateurs, l'an dernier, avait contribué à une plus grande détérioration de la situation humanitaire dans les territoires.

Ainsi, l'Autorité palestinienne s'est retrouvée incapable de payer ses fonctionnaires et, même si un Mécanisme de transition international a été mis en place pour rémunérer les employés de l'Autorité palestinienne, l'intervenante a rappelé que la plupart d'entre eux ne recevaient qu'une partie de leur salaire, et ce, de manière sporadique. Dans cette optique, elle a appelé Israël à restituer les recettes fiscales qu'elle doit toujours à l'Autorité palestinienne. Elle a estimé que l'UNRWA devait exécuter son mandat dans une situation très précaire du fait des conditions imposées par Israël, en violation de la Charte des Nations Unies et de différentes conventions internationales. Soulignant le fait qu'Israël continuait à demander à l'Office de payer des taxes lors du passage de ses camions au point de Karni, elle a apporté son appui à la proposition contenue dans le rapport de la Commission consultative de l'UNRWA, qui prévoit la possibilité de demander à Israël de rembourser le montant de ces taxes.

M. SALMAN NABIT AL-KHOLAIFI (Qatar) a noté que l'action de l'UNRWA permettait uniquement d'assurer le minimum vital aux réfugiés palestiniens. Évoquant la situation de la bande de Gaza, M. Al-Kholaifi l'a qualifiée de « véritable effondrement », ce qui explique, pour le Qatar, que la population soit de plus en plus dépendante de l'assistance internationale et de l'UNRWA. C'est aussi le cas en ce qui concerne la population du camp de réfugiés de Nahr el-Bared au Liban, et les réfugiés en provenance de l'Iraq. Face à la mauvaise situation financière de l'Office, le Qatar appelle les pays donateurs à accroître leurs efforts et leurs contributions tout en remerciant ceux qui le font déjà, a dit le représentant. Le Qatar lui-même aide les réfugiés palestiniens moralement et financièrement, a-t-il assuré. En conclusion, le représentant a rendu hommage au personnel de l'Office qui, a-t-il dit, travaille dans des circonstances particulièrement difficiles à cause du harcèlement qu'il subit de la part d'Israël.

M. GERSHON KEDAR (Israël) a noté que malgré les préoccupations de son pays concernant ce qu'il considère comme la politisation de l'UNRWA, Israël soutient son action humanitaire et continuera de travailler dans un esprit de dialogue et de coopération avec l'Office. À cet effet, les résolutions relatives à l'UNRWA devraient uniquement concerner ses opérations et éviter tout sujet politique non pertinent consistant à mettre à l'index un État Membre, et à promouvoir les intérêts d'une partie au conflit.

Le représentant d'Israël a ensuite évoqué le Rapport 2006 des activités de l'UNRWA, en estimant que le document aurait pu être différent si la direction palestinienne avait profité du désengagement israélien de Gaza pour se saisir de cette occasion historique en vue de promouvoir le bien-être de la population palestinienne. « Au lieu de cela, les autorités palestiniennes, incarnées par le Hamas, organisation terroriste vouée à la destruction d'Israël, ont préféré la destruction au lieu de la construction, la

haine à la coopération, et la mort à la vie », a dit M. Kedar. Malheureusement, a poursuivi le représentant, le rapport d'activités de l'UNRWA évoque la suspension de l'aide internationale versée à l'Autorité palestinienne en omettant d'exposer les principes mis en avant par le Quatuor. Le rapport n'évoque pas non plus la nature terroriste du Hamas, a dit M. Kedar. Une autre lacune du rapport concerne l'étendue des activités terroristes menées contre Israël et ses citoyens. Le document décrit en détail les restrictions imposées aux Palestiniens et aux activités de l'Office, en oubliant de faire la même chose en ce qui concerne l'étendue des activités terroristes qui sont la cause directe de l'imposition de ces restrictions, a-t-il ajouté.

Le devoir de tout État est de protéger ses citoyens, a rappelé le représentant, en indiquant que la délégation israélienne tenait à souligner qu'Israël n'a aucun désir de dureté et de violence envers les Palestiniens, et qu'il reconnaît l'importance de permettre à l'économie palestinienne de se développer. M. Kedar a précisé qu'en 2006, les services de sécurité israéliens avaient réussi à empêcher 71 tentatives d'attentats suicide. Dans la majorité des cas, ce succès s'explique par les restrictions mentionnées par le rapport, a-t-il relevé. La délégation israélienne suggère à la Commission de mettre en rapport les dilemmes quotidiens suscités par la lutte contre le terrorisme et la volonté de minimiser, autant que faire se peut, l'impact négatif des mesures antiterroristes sur les civils non combattants, a dit M. Kedar. Israël demeure déterminé, malgré tout, à rechercher toutes les voies menant à la compréhension mutuelle avec l'actuelle direction palestinienne dans la perspective de parvenir à l'établissement d'un État palestinien vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Malgré la prise de contrôle de Gaza par le Hamas, Israël fait le maximum, en coopération avec les agences de l'ONU, dont l'UNRWA, pour faciliter la livraison de l'aide humanitaire au territoire. Alors qu'Israël met ses soldats et ses citoyens en danger pour permettre le passage de l'aide humanitaire, les terroristes palestiniens font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher la conduite de cette activité humanitaire, tout en qualifiant cyniquement les attaques qu'ils lancent de « résistance légitime », a déploré le représentant d'Israël. Israéliens et Palestiniens attendent de leurs dirigeants qu'ils imaginent des solutions politiques susceptibles de permettre aux deux peuples de vivre libres, dans l'honneur, la sécurité et le bien-être, a-t-il ajouté. Mais les leçons du passé ont montré que la paix ne pouvait pas être laissée seulement aux dirigeants, et qu'elle devait s'enraciner profondément dans l'esprit des populations pour ne pas qu'on puisse la saboter, a-t-il prévenu. Israël se félicite des programmes de l'UNRWA en matière de droits de l'homme et de tolérance. Toutefois, il est préoccupé par le fait que les manuels fournis par certains États à l'Autorité palestinienne nient le droit à l'existence d'Israël, ou ignorent carrément son existence. Israël appelle l'UNRWA à chercher à remédier à cette situation.

Si l'année 2006 n'a pas permis de progresser en direction du règlement du conflit, on peut espérer et faire le maximum pour que le changement à la tête de la direction palestinienne, ainsi que la détermination d'Israël de parvenir à la solution de deux États, permettent prochainement d'accomplir des progrès en direction d'une paix authentique entre nos dirigeants et nos peuples, a conclu Gershon Kedar.

M. HAMAD OBAID ALZAABI (*Émirats arabes unis*) a déclaré que sa délégation était profondément préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire et sanitaire dans les territoires occupés. Il a déploré l'existence du mur israélien de séparation en Cisjordanie et autour de Jérusalem, ainsi que la confiscation de terres palestiniennes, et le déplacement des populations qui a perturbé leurs activités économiques et sociales et a accéléré la détérioration de la situation dans la région du Moyen-Orient. Il a déclaré que la communauté internationale devait assumer ses responsabilités morales, juridiques et financières afin de traiter le problème palestinien conformément au droit international. De plus, il a rappelé que le règlement de la question des réfugiés palestiniens faisait partie intégrante du règlement du conflit qui affecte la région. Rappelant le droit inaliénable des réfugiés palestiniens à retourner sur leurs terres, il a également demandé à ce qu'ils soient indemnisés pour toutes les pertes financières subies durant ces nombreuses années de déplacement et pour les préjudices moraux qui leur ont été infligés. M. Obaid Alzaabi a demandé à la communauté internationale d'exiger d'Israël qu'il cesse ses attaques à l'encontre des camps de réfugiés palestiniens et qu'il laisse l'UNRWA mener à bien ses activités. « Israël doit se conformer au droit international », a-t-il souligné.

Le représentant émirien s'est par ailleurs déclaré préoccupé par les déficits du budget ordinaire de l'Office, déficit qui devrait encore s'accroître. Il a estimé que cela avait des effets négatifs sur les programmes et les projets de développement promus par l'UNRWA et affectait donc la qualité et le type de services mis à disposition des réfugiés. Par conséquent, il a lancé un appel à toute la communauté internationale afin qu'elle redouble d'efforts et qu'elle accroisse ses contributions au budget de l'Office. Il a précisé que les Émirats arabes unis avaient décidé de doubler leurs contributions annuelles afin de permettre à l'UNRWA de s'acquitter pleinement de son mandat. Rappelant que le personnel de l'UNRWA était particulièrement vulnérable dans la région, à cause des agressions israéliennes, il a demandé à ce que ces personnes puissent bénéficier de primes de risque, et il a demandé à l'Office de faire participer les communautés de réfugiés dans la mise en œuvre des programmes sociaux et économiques qui leur sont destinés.

M. HJÁLMAR W. HANNESSON (Islande) s'est félicité de la réforme concernant le développement organisationnel entreprise par l'UNRWA. Mais, selon lui, il apparaît clairement que pour que cette réforme réussisse, il convient de corriger le faible nombre d'employés internationaux alloués à l'Office, remédier à ses problèmes de personnel, a-t-il noté. Il a indiqué que l'Islande a l'intention de fournir un détachement à l'Office.

Le représentant a déploré les entraves mises à la circulation des employés et à l'accès de l'UNRWA. Celui-ci est un organisme de l'ONU et ses activités ne peuvent être entravées sous aucun motif, a-t-il souligné, demandant que l'accès à la bande de Gaza soit facilité. Les autorités israéliennes doivent s'assurer que les mesures de sécurité nécessaires n'imposent pas de châtiment collectif en aucune circonstance, a-t-il affirmé. Malheureusement, comme l'histoire l'a montré à maintes reprises, le désespoir alimente les divisions et l'extrémisme, aggravant des conditions sociales déjà précaires, a-t-il encore affirmé.

En conclusion, le représentant de l'Islande a souligné que l'Office devait bénéficier d'un budget suffisant. L'Islande souhaitant faire un geste en reconnaissance de l'excellent travail de l'UNRWA, son représentant a annoncé que son gouvernement avait décidé d'augmenter sa contribution de 300 000 dollars l'an prochain et de 500 000 dollars en 2009.

Mme HELENA MALCATA (Portugal), qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne (UE), a rappelé que l'UE était le plus gros contributeur au budget de l'UNRWA. Cette aide financière s'accompagne également de financement de projets spéciaux et de réponses aux appels d'urgence, a-t-elle ajouté. Par conséquent, elle s'est félicitée du récent établissement d'un bureau de l'UNRWA à Bruxelles, ce qui contribuera à renforcer la coopération entre l'Office et les institutions européennes. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire et économique dans la bande de Gaza, où près de 80% de la population vit dans une situation d'extrême pauvreté. Dans cette optique, elle a déclaré que le contrôle des points de passage avait des conséquences humanitaires très graves dans la bande de Gaza et en Cisjordanie car, non seulement cela restreint l'accessibilité des Palestiniens aux services de base, mais sape aussi la viabilité économique des territoires en question. Rappelant donc les obligations qui découlent du droit humanitaire international, elle a appelé toutes les parties à œuvrer à la réouverture de ces points de passage.

Évoquant les mesures israéliennes de restriction du carburant, elle a condamné les attaques perpétrées sur le sol israélien et a reconnu le droit de cet État à se défendre mais, a appelé Israël à peser avec soin l'impact que ses mesures ont sur une population civile qui vit d'ores et déjà dans une situation très difficile. Elle a estimé que le fossé existant entre les capacités de financement de l'Office et les besoins croissants exprimés était inquiétant. Elle a donc réaffirmé le soutien continu de l'UE à l'assistance humanitaire et économique à destination des Palestiniens, et a rappelé que le Mécanisme international temporaire venait juste d'être prolongé jusqu'en fin 2007, suivant la demande palestinienne. De même, elle a assuré que l'UE travaillait actuellement à l'achèvement de la transition vers une assistance internationale directe en faveur de l'Autorité palestinienne dès que possible. Dans cette optique, elle a souligné l'importance de la rencontre entre donateurs, prévue en décembre prochain à Paris. Enfin, dans ce contexte, elle a fortement soutenu la prochaine rencontre internationale et l'a qualifiée d'opportunité

cruciale pour les partenaires régionaux et internationaux d'offrir un soutien efficace au processus de paix durable au Moyen-Orient.

M. PHAN THI KIM HONG (Viet Nam) a attiré l'attention de la communauté internationale sur l'insuffisance de fonds dont souffre l'UNRWA, en émettant l'espoir qu'un remède soit trouvé à cette situation. Le représentant du Viet Nam a estimé, par ailleurs, que les privilèges dont jouit l'Office devaient être respectés et a appelé l'État d'Israël à œuvrer en ce sens, afin que l'UNRWA puisse répondre au mieux aux besoins des populations de réfugiés.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban) a déclaré que les chiffres mentionnés dans le rapport de la Commissaire générale reflétaient l'ampleur de la tragédie et obligeaient la communauté internationale à réagir. Elle a déploré le fait que les États ne contribuent pas davantage au budget de l'Office et a signalé que ce déficit budgétaire se ressentait inévitablement sur la quantité et la qualité des services fournis par l'Office. Elle a déploré le fait que l'UNRWA doive s'occuper d'un nombre croissant de réfugiés alors qu'il ne dispose toujours que de 27 000 collaborateurs. Par conséquent, elle a appuyé la recommandation formulée par l'UNRWA de créer 27 postes supplémentaires internationaux afin de lui permettre de faire face à la situation actuelle. Elle a tenu à souligner le fait que les difficultés rencontrées par l'Office dans l'accomplissement de son mandat étaient également le résultat des actions israéliennes à l'encontre des infrastructures et du personnel onusien. De même, faisant référence aux taxes imposées par Israël à l'Office sur certains de ses transports, elle a déclaré qu'Israël violait ouvertement la résolution 1509 du Conseil de sécurité relative à la protection du personnel des Nations Unies et l'Accord relatif au transport de marchandises en transit. Concernant les coupures d'électricité annoncées dans la bande de Gaza, qui n'ont finalement pas été effectives, elle les a qualifiées de « châtiment collectif imposé à des milliers de personnes sous le prétexte fallacieux de la légitime défense ».

Elle a rappelé que son gouvernement avait désigné un représentant spécial chargé du dossier des mécanismes à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des réfugiés, ce qui comprend également les questions d'emploi, en attendant que ces derniers puissent retourner chez eux. Évoquant les affrontements du camp de Nahr el-Bared de l'été dernier, elle a déclaré que son gouvernement avait pris des mesures provisoires pour reloger les réfugiés qui avaient quitté le camp, et leur a fourni une aide médicale dans la mesure des capacités nationales. À ce sujet, elle a également souligné qu'un deuxième appel d'urgence avait été lancé, avec l'UNRWA, et en coopération avec la Banque mondiale, le 3 septembre, et qui avait déjà permis de récolter beaucoup de fonds. Évoquant la prochaine conférence sur le processus de paix au Moyen-Orient, elle a dit espérer que celui-ci sera lié à un échéancier très précis et accompagné de mesures contraignantes.

M. AKIRA ENDO (Japon) a évoqué les signes encourageants actuels en ce qui concerne la dynamique de paix au Moyen-Orient. Il a ainsi relevé les rencontres régulières entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne. À son avis, une possibilité de relancer le processus de paix a été ouverte et il ne faut pas la perdre.

L'orateur a rappelé que son pays avait commencé à aider les réfugiés palestiniens par le biais de l'UNRWA dès l'année 1953, alors que le Japon ne faisait pas encore partie des Nations Unies et avait continué pendant 50 ans. À la date d'août 2007, le montant de cette aide dépassait 535 millions de dollars.

Le Japon est gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et a décidé, en mars, de fournir une aide d'urgence de 1,8 million de dollars pour l'achat de fournitures médicales à destination de la bande de Gaza. Il a aussi versé 4,3 millions d'aide alimentaire au travers de l'UNRWA, ainsi qu'une aide d'urgence supplémentaire de 700 000 dollars à destination des réfugiés de Nahr el-Bared, au Liban. Enfin, le Japon est préoccupé par le fait que l'augmentation continue du nombre de réfugiés palestiniens met l'UNRWA dans une situation financière délicate, alors que son budget demeure serré, ce qui entraîne une stagnation des services fournis. Le Japon se félicite en conséquence des efforts de restructuration entrepris par l'Office. En conclusion, la délégation japonaise a souligné que la paix au Proche-Orient ne pourrait être conclue sans que soit résolue la question des réfugiés.

Droit de réponse

L'Observateur permanent de la Palestine a exercé son droit de réponse à la suite de l'intervention du représentant d'Israël. Il a relevé avec ironie que, si on croyait ce qu'a dit la délégation israélienne, on en viendrait à penser qu'il n'y a pas d'occupation israélienne ni de problème de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. Il a tenu à rappeler que la question des réfugiés n'était pas un simple problème humanitaire, mais que c'était surtout une question politique qui met en premier lieu l'accent sur le droit au retour des réfugiés palestiniens. Il a estimé que les souffrances imposées aux réfugiés palestiniens étaient le résultat des actions de la puissance occupante qui persiste à leur refuser l'exercice de leurs droits fondamentaux, tels que celui de vivre dans un environnement sûr tout en jouissant de leurs ressources et de leurs biens. Il a également évoqué le problème de la fermeture des points de passage, dont il a rappelé les conséquences sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza. En ce qui concerne la responsabilité du Quatuor, il a rappelé l'existence de sa Feuille de route, qui est soutenue par la résolution 1515 du Conseil de sécurité, et a donc appelé au respect, sans réserve et sans exception, des principes qui y sont contenues. Il a noté que tel n'était pas la position actuelle d'Israël.

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Rapport de la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 1^{er} janvier-31 décembre 2006 (A/62/13 et add.1)

Ce rapport et son additif dressent le bilan des événements au Proche-Orient et de leurs retombées négatives sur les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA). Il dresse le bilan des activités de l'UNWRA, notamment en matière d'éducation et de santé, et relève un manque chronique de moyens qui a entraîné des mesures d'austérité.

Ce document de la Commissaire générale de l'Office indique que l'UNRWA est aujourd'hui responsable d'environ 4,6 millions de réfugiés contre 750 000 en 1950, plus de la moitié des réfugiés ayant moins de 25 ans. La densité démographique est extrêmement élevée dans les camps où vivent environ un tiers des réfugiés. L'UNRWA a un effectif de 32 000 personnes et le coût de ses activités est de près de 1,1 milliard de dollars. Selon les prévisions, l'exercice 2008 devrait se solder par un déficit de près de 150 millions de dollars.

En introduction du rapport, figurent deux lettres, la première est de la Commissaire générale de l'UNRWA, Karen Koning AbuZayd; et la seconde est du Président de sa Commission consultative, Frans Makken. Celui-ci souligne que « la Commission s'inquiète de la détérioration persistante et de la précarité de la conjoncture » dans la région, ce qui entraîne des conséquences négatives sur la situation humanitaire et sur les prestations. En outre, « la Commission s'inquiète de ce que des agents de l'UNRWA soient détenus par Israël et de ce que ses locaux aient souvent fait l'objet d'effractions et d'obstructions par l'armée israélienne ». Elle réaffirme qu'il convient de « respecter l'intégrité » de l'ONU et les immunités de son personnel opérant en zone de conflit.

Pour sa part, Karen Koning AbuZayd évoque « un grave problème qui exige l'attention concertée de l'Assemblée générale », à savoir « le manque chronique de fonds pour le budget ordinaire de l'Office ». Elle rappelle que le nombre et les besoins des réfugiés augmentent d'année en année: « Nous avons donc été obligés d'introduire des mesures d'austérité en réduisant les services de santé, d'éducation et d'aide sociale en une période où ils sont de plus en plus demandés ». Mme Koning AbuZayd note que « les États félicitent l'Office de vouloir s'améliorer et l'encouragent à progresser, mais sans lui en donner les moyens ». Elle déplore par ailleurs que les 14 500 employés locaux de l'UNRWA soient les seuls agents de l'ONU à ne pas toucher de prime de risque, « une anomalie de longue date qui mériterait l'attention de l'Assemblée générale et de ses États Membres ».

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE (A/62/181)

Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007, et stipule que la Commission de conciliation n'a rien de nouveau à déclarer depuis la parution de son précédent rapport en date du 21 juillet 2006.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES DU FAIT DES HOSTILITÉS DE JUIN 1967 ET DES HOSTILITÉS POSTÉRIEURES (A/62/282)

Le présent rapport se réfère à la correspondance échangée entre le Secrétaire général et le Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU concernant les mesures prises par son gouvernement pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 61/113 de l'Assemblée générale qui réaffirme le droit de toutes les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967, et des hostilités postérieures, de regagner leurs foyers ou anciens lieux de résidence dans les territoires occupés par Israël depuis cette date.

Dans les extraits de correspondance repris par le présent rapport, le Représentant permanent d'Israël, tout en soutenant la mission humanitaire de l'UNRWA, se dit préoccupé de la politisation de l'Office.

Le rapport rend également compte des informations fournies au Secrétaire général par la Commissaire générale de l'UNRWA sur le retour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza des réfugiés, immatriculés auprès de l'Office, qui vivaient en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

Par le présent rapport, l'Office rappelle qu'il n'est partie à aucun arrangement concernant le retour des personnes déplacées qui ne sont pas immatriculées en tant que réfugiés et que, à sa connaissance, entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007, 2 200 réfugiés immatriculés sont revenus en Cisjordanie et 249 dans la bande de Gaza.

BIENS APPARTENANT À DES RÉFUGIÉS DE PALESTINE ET PRODUIT DE CES BIENS

Rapport du Secrétaire général (A/62/312)

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 61/115 de l'Assemblée générale, stipule que le 8 juin 2007, le Secrétaire général a adressé à Israël et à tous les autres États Membres, des notes verbales dans lesquelles il appelait l'attention sur les dispositions pertinentes des résolutions 61/112 à 61/115, et demandait que lui soit notifiée le 16 juillet 2007, au plus tard, toute mesure que les gouvernements auraient prise ou envisageraient de prendre pour les mettre en œuvre.

Une réponse de l'Organisation de libération de la Palestine, reçue le 7 août 2007, établit que l'on compte aujourd'hui 4,5 millions de réfugiés en Palestine dont la situation s'est considérablement aggravée au cours de la soixantaine d'année qui s'est écoulée depuis lors, et précise qu'il s'agit tout spécialement de la situation dans la bande de Gaza et au Liban.

Il y est fait état des obstacles de plus en plus importants auxquels se heurtent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient (UNRWA).

La lettre rapporte que, compte tenu du boycott de l'aide internationale imposé à l'Autorité palestinienne en janvier 2006, beaucoup de réfugiés ont été contraints de demander une assistance pour la première fois, après des décennies d'autonomie. La lettre déplore que, du fait de l'instabilité de la situation, la majorité du personnel international ait quitté la bande de Gaza pour s'installer dans les bureaux situés à Jérusalem et à Amman.

Cette correspondance fait référence aux réfugiés palestiniens qui se trouvent en Iraq et rappelle que nombre d'entre eux se trouvent en dehors de la zone couverte par l'UNRWA, bien que beaucoup répondent aux critères voulus pour être immatriculés par l'Office.

Déplorant l'intransigeance d'Israël vis-à-vis des résolutions pertinentes, la lettre déclare que les opérations militaires israéliennes avaient compromis la sécurité du personnel de l'Office et occasionné des dégâts à ses installations. Compte tenu des pressions qui s'exercent sur les moyens financiers de l'UNRWA, la Palestine appuie les demandes de postes supplémentaires que l'Office a demandées.

Enfin, la lettre palestinienne rappelle que le principe selon lequel nul ne peut être privé arbitrairement de ses biens est applicable aux réfugiés de Palestine et qu'il est indéfectible.

Une réponse au Secrétaire général a été reçue le 16 août 2007 provenant d'Israël. Elle rappelle qu'Israël a fait tout son possible pour maintenir ouverts les points de passage utilisés pour l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, et ce en dépit des attaques terroristes délibérées du Hamas.

Israël reconnaît également le rôle de l'UNRWA en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la stabilité dans la région, mais dit demeurer préoccupée par sa politisation.

Enfin, le présent rapport déclare qu'aucune information n'a été reçue d'autres États Membres concernant les dispositions pertinentes des résolutions précédemment mentionnées.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel